



Contrat de location copieur

Par **yohann0173**, le **22/10/2010** à **00:02**

Bonjour, je me permet de demander de l'aide ou des témoignages car ma situation est devenue très compliquée... Je suis actuellement gérant d'une société de publicité et impression, il y a environ 3 ans en arrière j'ai signé un contrat de location et entretien auprès de la société cpro, financé par la BNP paribas, malheureusement j'en me suis également engagé comme caution solidaire donc à titre personnel. Depuis deux ans je n'ai eu que des problèmes avec ce maudit matériel, la société de maintenance n'effectuant pas son travail, j'ai cessé de payer celle-ci... quelques mois plus tard personne n'avait toujours pas daigné répondre à nos besoins de maintenance, j'ai donc cessé de payer la location financière ce qui m'a conduit au tribunal de commerce l'an dernier, j'ai donc été condamné à payer la somme restant due à la BNP, étalée sur 24 mois... (coût exorbitant pour un copieur dont nous pouvons utiliser qu'une partie de ses fonctions...) Mon problème aujourd'hui est que je souhaite cesser l'activité, la santé de l'entreprise devenant très fragile et pour limiter les "dégâts"... Je ne pourrai me permettre d'assurer à titre personnel les montants des loyers dus, j'ai l'impression d'être dans une impasse avec ce foutu matériel depuis 3 ans.... nous faisons tous des erreurs mais celle-ci commence à peser lourd... Merci pour vos témoignages ou conseils car j'en ai vraiment besoin.

Par **mimi493**, le **22/10/2010** à **00:22**

un contrat de location ça se stoppe, pourquoi ne pas l'avoir fait ?

Par **yohann0173**, le **22/10/2010** à **19:00**

Bonjour, rnrnau tribunal de commerce on m'a répondu qu'un contrat de location copieur ne s'arretait pas que j'avais signé ce contrat et que je devais savoir ou je m'engageai, ce qui est plus que décourageant... je vais devoir rembourser encore 650 euros par mois pendant 2 ans pour un matériel devenu inutile..

Par **mimi493**, le **22/10/2010** à **21:01**

Un contrat de location à vie ???? ça n'existe pas. rnrnVous avez lu le contrat, vous l'avez fait lire à votre avocat ?